

LE DRAME D'ALGER

Le 24 janvier 1960, la gendarmerie mobile connaît à Alger le maintien de l'ordre le plus meurtrier de son histoire. En une demi-heure, 14 militaires de l'Arme perdent la vie, dont deux officiers, tandis qu'une centaine d'autres sont blessés. Cinquante ans plus tard, le souvenir de cet événement historique s'est estompé au sein de l'institution, alors qu'il constitue toujours un enjeu mémoriel pour les nostalgiques de l'Algérie française.

Vers la guerre civile? Le chaudron algérois au début de l'année 1960

En janvier 1960, Alger rêve encore de maîtriser son destin. Forte du succès remporté contre les attentats du FLN en 1957, la Ville blanche croit être en mesure de peser sur la destinée nationale après avoir ramené le général de Gaulle au pouvoir en mai 1958 et renversé une République.

Cependant, le malentendu entre le chef de l'État et les partisans de l'Algérie française, apparu dès le 4 juin 1958 avec le célèbre « je vous ai compris », se dissipe brutalement lors du discours du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination des popula-



BENOÎT HABERBUSCH

Commandant, docteur en Histoire, Directeur du département Recherche et Stratégie du CREOGN (Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale)

tions d'Algérie. Ce revirement politique assombrit l'avenir des Français en Algérie. Le 18 janvier 1960, l'interview du général Massu critiquant la politique présidentielle dans le *Süddeutsche Zeitung* entraîne le rappel à Paris du « héros de la bataille d'Alger ». Cette sanction prise à l'égard du commandant du corps

d'armée à Alger est l'élément déclencheur de « l'affaire des barricades ».

Un appel à une démonstration de force est lancé pour le 24 janvier 1960 par le Front national français (FNF) dirigé par Joseph Ortiz et le Mouvement national des étudiants (MNE) de Jean-Jacques Susini. Outre les manifestants civils, les partisans de l'Algérie française peuvent compter sur les unités territoriales (UT)¹, formées de réservistes européens, ainsi que sur le soutien tacite de certains officiers marqués par la perte de l'Indochine. Ils espèrent réitérer les grands rassemblements du 6 février 1956 et du 13 mai 1958 qui ont fait vaciller le pouvoir central.

« Tombés sous les coups de ceux qu'ils étaient venus protéger »

Échaudées par la mise à sac, le 13 mai 1958, de l'immeuble du gouvernement général, les autorités réquisitionnent 17 escadrons de gendarmerie mobile, tandis que le général Challe ordonne le rappel du djebel des militaires du 1^{er} Régiment de chasseurs parachutistes (RCP) et du 1^{er} Régiment étranger parachutiste (REP).

1 Lire Marie Dumont, « Les unités territoriales », dans Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaisse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, actes du colloque de mai 2000 à Bruxelles, Éditions Complexe, 2001, 580 p.

D'abord bon enfant, sans la foule des grands jours, l'atmosphère se durcit à mesure que l'après-midi avance. À 17 heures, le lieutenant-colonel Debrosse reçoit l'ordre de faire descendre 15 EGM vers le « plateau des Glières » dans une action coordonnée avec le 1er RCP et le 1er REP devant déboucher à partir de deux boulevards perpendiculaires.

Les 1 074 gendarmes mobiles progressent en deux colonnes le long des escaliers avec leur armement non approvisionné. C'est au moment où les premiers éléments arrivent au contact des manifestants, face à la Grande Poste, que des détonations déclenchent une fusillade nourrie contre les gendarmes mobiles. « À qui revient la responsabilité de l'ouverture du feu ? s'est interrogé l'historien Jacques Frémeaux. Cela est bien difficile à dire, mais il est peu probable que la gendarmerie - troupe habituée au maintien de l'ordre - ait tiré la première. »². Les travaux du colonel (er) Francis Mézières, publiés en 2018, confirment l'absence d'ouverture du feu initiale par les gendarmes³.

Les tirs croisés proviennent des immeubles édifés le long des boulevards Laferrière sud et nord, mais aussi de la caserne des Douanes, située en hauteur, ainsi que de la terrasse de la Grande Poste. Plusieurs manifestants sont eux-mêmes touchés par ces tirs fratricides. Pendant 37 minutes, les gendarmes mobiles sont soumis à ce feu

nourri. Leurs onze tirs de légitime défense (69 balles), tous identifiés, témoignent de leur stricte discipline au feu. Les armes ne se taisent qu'après l'arrivée tardive des parachutistes acclamés par la foule.

Le bilan s'élève à 14 tués et 119 blessés du côté des gendarmes contre 8 tués et 51 blessés du côté des manifestants⁴. Lors de la cérémonie d'accueil des cercueils des gendarmes, le 18 février 1960 à Marseille, le lieutenant-colonel Debrosse résume ce sentiment de gâchis : « C'est bien ce qu'il y a de plus tragique, dans ces événements : les gendarmes mobiles, venus pour la plupart de la frontière de l'Est et ayant accompli plusieurs séjours en Algérie, sont tombés sous les coups de ceux qu'ils étaient venus protéger »⁵.

4 La liste des tués chez les gendarmes s'établit ainsi :
 - le lieutenant Maurice Castaing de l'escadron 3/6 de Sélestat ;
 - le lieutenant Jean-Marie Ejarque, le maréchal des logis-chef Antoine Monciaud et le Gendarme Alexandre Tinet de l'escadron 5/8 de Moulins ;
 - l'adjudant Edouard Geeraert de l'escadron 3/6 bis de Saint-Mihiel ;
 - le maréchal des logis-chef René Milon de l'escadron 4/3 de Saint-Servan-sur-Mer ;
 - le gendarme Jean Lemaître de l'escadron 4/1 bis du Plessis-Robinson ;
 - le maréchal des logis-chef Jean Franiatte ainsi que les gendarmes Claude Chesnau et Maurice Robert de l'escadron 1/6 bis de Verdun ;
 - le gendarme Paul Morin de l'état-major du groupe 1/3 d'Argentan ;
 - le gendarme Lucien Cais de l'escadron 2/10 de Maison Carrée ;
 - les gendarmes Marcel Carmagnat et Jean-Pierre Lefin de l'escadron 1/10 d'Alger.

Les civils tués sont : Raphaël Ballester, Eugène Bevilacqua, André Eychenne, Roger Hernandez, Marcel Molinier, Jean Roch, Sigmund Rybicky et Jean Salami.

5 Revue d'études et d'informations, n° 43, 1^{er} trimestre 1960, p. 33.

2 Jacques Frémeaux, « Les barricades d'Alger (24 janvier – 1^{er} février 1960) », dans Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (dir.), *La barricade*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1997, p. 497-511.

3 Francis Mézières (colonel er), *Alger, 24 janvier 1960, Genèse du suicide de l'Algérie française*, 2 tomes, Planéze, 2018, 906 p. et 886 p.

L'enquête et le procès

Aussitôt après la fusillade, deux informations judiciaires distinctes sont ouvertes à partir de la métropole et d'Alger. Ce doublon entraîne de nombreux inconvénients et une perte de temps. Quatre groupes d'enquêteurs sont constitués avec un renfort d'officiers de police métropolitains. Malgré les moyens déployés, l'instruction judiciaire vire au fiasco en raison de la difficulté à identifier les tireurs et de la pollution de la vaste scène de crime où les constatations ne débutent que neuf jours après le drame.

Le procès de barricades se déroule du 3 novembre 1960 au 2 mars 1961 dans la grande salle d'assises du Palais de justice de Paris devant le Haut tribunal militaire de Paris. Sur le banc des accusés se trouvent 15 des 20 inculpés. Les activistes de l'Algérie française détournent vite les débats au profit de leur cause politique en jetant les bases de nombreux mythes véhiculés par la suite : l'achèvement tragique d'une manifestation pacifique, le déclenchement provocateur du feu par les forces de l'ordre, les tirs fratricides entre des gendarmes mobiles « dopés à l'alcool »... Un journal suisse note que les conjurés sont les mêmes qui avaient fomenté le soulèvement du 13 mai 1958 avant de conclure que seuls « les conjurés qui échouent sont châtiés ». Les trois responsables du service d'ordre, le général Coste, le colonel Fonde et le lieutenant-colonel de gendarmerie Debrosse sont soumis à des questions incessantes des avocats des accusés destinées à les rendre responsables de la fusillade.

Le procès se déroule dans une atmosphère tendue marquée en décembre 1960 par la

fuite en Espagne de Pierre Lagaille, de Jean-Jacques Susini et de Marcel Ronda ainsi que les troubles à Alger lors de la visite du général de Gaulle. Le verdict du 2 mars 1961 consacre l'acquittement de tous les accusés restés présents. La plus lourde sentence, prononcée par contumace, pèse sur l'un des six fugitifs, Joseph Ortiz, qui est condamné à la peine de mort.

Il ne faut que quelques mois pour voir réparaître une grande partie des accusés et des témoins de la défense du procès des barricades dans les rangs de la nouvelle Organisation armée secrète (OAS), fondée à Madrid le 11 février 1961 par Lagaille et Susini puis reconstituée à Alger avec des militaires après l'échec du « putsch des généraux » du 22 avril 1961.

Une mémoire sous influence ? Les accommodements avec l'histoire face à la discrétion institutionnelle

Les activistes de l'Algérie française s'accaparent très tôt la mémoire de la fusillade du 24 janvier. Dans les jours qui suivent l'événement, un drapeau tâché de sang est érigé sur les barricades, tandis que fleurissent des panneaux « Ici est tombé... ». Les gendarmes tués sont vite ignorés par la presse locale. Au cours des années suivantes et surtout après l'indépendance se forge une mémoire identitaire reposant sur une reconstruction des faits historiques. Dès 1961 paraît un réquisitoire favorable aux accusés⁶. Quelques décennies plus tard, les réseaux sociaux perpétuent cette mémoire à vif contre les forces légales. En janvier 2019,

6 *Le procès de l'Algérie française dit « des barricades »*, Paris, Édition spéciale du Charivari, sd, 1961, 64 p.

la revue *Le Casoar* sert encore de tribune à l'un de ces anciens officiers acquis aux émeutiers du 24 janvier 1960.

Passée l'émotion relayée par la presse corporative de l'époque, ce sujet historique

a suscité peu d'intérêt dans les rangs de la gendarmerie nationale jusqu'à l'œuvre produite par un ancien officier de l'Arme, le colonel (er) Francis Mézières.



© GENDARMERIE NATIONALE

Le plateau des Glières à Alger lors de la journée tragique du 24 janvier

À travers un double volume de 1 792 pages, cet ancien instructeur de Saint-As-tier a mené une enquête minutieuse pour reconstituer les faits et retracer le parcours des principaux protagonistes. Il a aussi établi un bilan détaillé qui permet de dépasser certaines approximations⁷. L'ouvrage a été signalé sur le site de la Société française d'histoire des Outre-mers (SFHOM) à l'initiative de Jacques Frémeaux le 27 février 2019 (<http://sfhom.com/spip.php?article/2876>), puis il a fait l'objet d'un compte rendu détaillé, publié le 17 mars 2019 sur le site Criminocorpus (<https://journals.openedition.org/criminocorpus/5854>) par le spécialiste de l'histoire de la gendarmerie Jean-Noël Luc⁸.

Au sein de l'institution, la mémoire des victimes s'est perpétuée de manière discrète sous plusieurs formes. Aucun des deux officiers tués n'est devenu le parrain d'une promotion de l'EOGN mais le lieutenant Ejarque a donné son nom à une rue de Portiragnes, où il a été enterré, et à la caserne de gendarmerie de Pézenas en décembre 2010. Par ailleurs, tous les sous-officiers tués ont été honorés entre 1989 et 2006 par des baptêmes de promotion d'écoles de sous-officiers

de l'Arme⁹. Trois d'entre eux ont aussi donné leur nom à des casernes : le quartier Lemaître à Melun (1978), la brigade Milon à Dinard (1990) et la caserne Cais à Cannes (2009).

La fusillade du 24 janvier 1960 marque une rupture dans les rapports des pieds noirs avec la métropole. Pour la première fois, le bras de fer engagé avec le pouvoir central n'a pas permis de l'ébranler. Les complicités de l'armée prolongent encore pour un temps l'illusion d'un soutien indéfectible qui se dissipe complètement après le putsch des généraux d'avril 1961. Au fil du temps, cet événement historique a investi le champ mémoriel des nostalgiques de l'Algérie en se caractérisant par une victimisation au prix de la déformation de la réalité. Emmanuel Jaulin note aussi que cet événement marque « un tournant dans les relations entre la gendarmerie et l'armée de terre »¹⁰, dont les effets délétères vont se faire sentir durant plusieurs années.

Au sein de la gendarmerie nationale, ce souvenir a été progressivement occulté en raison d'une difficulté à aborder certaines périodes comme l'Occupation ou la décolonisation. Mais le discours d'inauguration du monument aux morts de la Gendarmerie Mobile par le Major Général Bruno Joc-

7 Francis Mézières rectifie ainsi le bilan avancé dans certains travaux comme celui de Marc-Olivier Gavois, « Le bilan de la fusillade du 24 janvier 1960 genèse d'un mythe? », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 328-329, 2000, p. 267-276.

8 Le compte rendu du professeur Jean-Noël Luc a été publié la revue *Le tréfle* (Société d'entraide des élèves et anciens élèves de l'École des officiers de la gendarmerie nationale), n° 153, avril 2019.

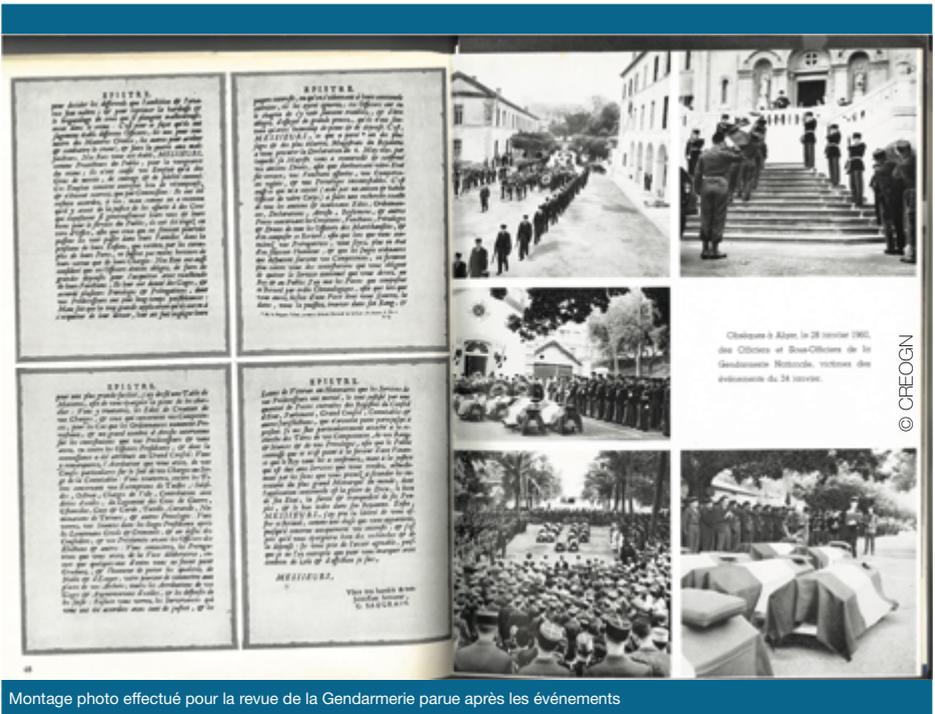
9 La liste des parrainages s'établit ainsi :
 - Maisons-Alfort : 49^e promotion MDLC Milon (1989),
 - Montluçon : 205^e promotion GD Carmagnat, (1998),
 206^e promotion GD Cais (1998), 208^e promotion MDLC Monciaud et 230^e promotion GD Tinet (2001),
 - Châtelleraut : 287^e promotion GD Lemaître (1999), 288^e promotion ADJ Geerart (1999),
 - Chaumont : 375^e promotion GD Lefin (1998), 379^e promotion GD Robert (1999), 385^e promotion MDLC Franiatte (2001), 414^e promotion GD Morin (2006),
 - Châteaulin : 4^e promotion GD Chesnau (2003).

10 Emmanuel Jaulin, *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie*, Paris, Lavauzelle, 2009, p. 266-280.

kers en mai 2021 est venu sans ambiguïté remettre au cœur la mémoire des sacrifiés du 24 janvier 1960. La gendarmerie entend reprendre en main cette page sanglante, afin de rétablir la vérité et mettre à l'hon-

neur des gendarmes qui n'ont pas failli et ont été au bout de leur mission.

Il importe de transmettre aux jeunes générations de gendarmes le sens du légalisme, la discipline au feu et l'esprit de sacrifice de leurs aînés.



Montage photo effectué pour la revue de la Gendarmerie parue après les événements